



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels

Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

☐ Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport n°: 00104	Membre n°:	Demandeur:
-------------------	------------	------------

Responsable des travaux: Nom, Prénom: J. H. Baillie N° carte d'identité: N° TVA: BE 788359796	Données: Nom, Prénom: Ede Adresse: CP + Commune: Tél: / /	Installation: Propriétaire/gestionnaire:
---	--	---

Bases de l'examen: ☒ Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ☐ RGPT ☐	☒ Art 270 ☐ mise en usage ☐ modification ☐ extension ☐ mobile ☐ temporaire	☐ Art 86 ☐ Art 271 bis ☐ Art 87 ☐ Art 278 ☐ Art 88 ☐ Art	☐ Unité d'habitation ☐ Unité de travail domestique ☐ Parties communes ☐ Autre
☐ Art 271 ☐ périodique ☐ contrôle	☐ Art 276 ☐ renforcement ☐ transfert de propriété	☐ Art	

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur	EAN: ☐ EAN non communiqué ☐ Compt.kWh non placé Compt. kWh n°: A place Index jour: nuit: ☐ Compt. kWh exclusif nuit: Protection branchement (A): ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☒ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100
Données installation	Tension nominale: ☒ 230V ☐ 3x230V ☐ 3N400V ☐ Courant nominal maximum (A): ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☒ 63 ☐ 80 ☐ 100 Câble d'alimentation tableau principal: 2 X 16 mm² - Type: VDE
Description installation	☒ Dispositif diff. gén.: 63 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 22
☐ Voir annexe(s)	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellé:

☒ Contacts Dir. ☒ Contacts Indir. ☒ Montage ☒ Appareils ☒ Matériel ☒ I-section ☒ Schémas ☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre 637 Ω ☒ Isolement général: MΩ ☒ Continuité de terre ☒ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions		Visa GRD: FFAA.COM Re 26.10.07
Nouvelle installation		Mandataire GRD: Nom: GRAUIERÉ
Infractions		Visa: [Signature]
Installation existante		
Remarques		

Conclusion(s):

☒ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être
recontrôlée avant le 13/07/2008 (*)
● par le même organisme de contrôle (**)

(*) délai prescrit sous réserve de modification de la réglementation

Agent visiteur: François R	Agent n°: 1076	Date: 13/07/2007	Pour le Directeur Général: Signature [Signature]
Nom: François R	Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position: 3 ☒ Schéma(s) unifilaire(s): 1		

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(**) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.